

Régates en solitaire

Instructions de course

.RESTRICTIONS CONCERNANT LES RÉGATES EN SOLITAIRE

- Le port du gilet de sauvetage homologué (150N) est obligatoire de la sortie du port à la fin de la course. Le non respect de cette règle fondamentale entraînera la disqualification.
- L'usage des voiles de portant (spi, gennaker, spi asymétrique), est interdit pour tous les bateaux engagés.
- L'usage du pilote automatique est autorisé en course pour les bateaux des classes D, E, F, G, L, R et Multicoques
- L'usage du pilote automatique est interdit pour les bateaux des classes A, B et C .

1. RÈGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées dans les instructions de course type de la FFVoile,
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

.Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au Club House de l'APPA.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

.Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

.4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- .4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le terre-plein de la Gravette.
- .4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra être fait qu'une minute après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie les Signaux de course.
- .4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Une seule course est prévue au programme.
- 5.2 Le signal d'avertissement sera envoyé à 10h55.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Flamme numérique 1 : Classes C et D de groupe net supérieur ou égal à 20.5, Classes R, L et M2K.

Flamme numérique 2 : Classes A, B, C et D de groupe net inférieur ou égal à 20.4

Un pavillon rose signifie un seul départ pour toutes les classes.

7. ZONES DE COURSE

Les courses se dérouleront en baie d'Antibes et de Juan les Pins.

8. LE PARCOURS

Le parcours sera déterminé la veille de la course, avant le début des inscriptions, à l'aide des marques de parcours dont les coordonnées sont données au § 9.1

Pavillon vert hissé : toutes les marques sont à laisser à tribord ...

Pavillon rouge hissé : toutes les marques sont à laisser à bâbord ...

- ... sauf instruction contraire.
- 8.1 Quel que soit le parcours, il est interdit de passer entre la grande Grenille et la terre. Lorsque les bouées des 300m des plages sont mouillées, il est interdit de naviguer dans ces zones qui constituent des obstacles.
- 8.2 **Parcours Côtiers :**
Il n'y a pas de bouée de dégagement prévue.
- 8.3 Le parcours pourra être réduit à chaque marque.
- 8.4 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel du tour précédent (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées dans les Instructions de course Type : « **Annexe Pointage Officiel à une marque** ».

9. **MARQUES**

- 9.1 **MARQUE A :** Marque de départ et d'arrivée : bouée jaune avec pavillon tricolore située à 1/3 de mile environ dans l'Est de la Gravette.
MARQUE B : Bouée rouge mouillée à 1/3 de mile dans l'Est de la Grande Grenille.
MARQUE C : Bouée rouge mouillée dans la Baie de la Garoupe.
MARQUE D : Bouée rouge mouillée à 1 de mile dans l'Est du cap Gros
MARQUE E : Bouée rouge mouillée à 300 m environ dans l'Est du bastion Saint André
MARQUE F : Bouée rouge mouillée à 1.2 mile environ dans l'Est du bastion Saint André
MARQUE G : Bouée rouge mouillée à 0,2 mile dans l'Est de l'Entrée du Port Vauban.
MARQUE H : Bouée rouge mouillée à 300 m environ dans le NW de la Grande Grenille.
MARQUE I : Bouée rouge mouillée à 400 m environ dans l'Est de la Brague.
MARQUE J : Balise cardinale située dans le Sud du Port de Cros de Cagnes.
MARQUE K : Ensemble de la ferme marine située à 700m dans le sud de Port Gallice.
Leurs coordonnées GPS sont données en page 4, Annexe 1.
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les Grenilles, la Boutte et le Cap d'Antibes sont des obstacles.

11. **LE DÉPART**

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le terre plein de la Gravette et le côté parcours de la marque de départ.
- 11.2 Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

Il n'y a pas de changement de parcours.

13. **L'ARRIVÉE**

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon orange situé sur le terre plein de la Gravette et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

- 14.1 Pour la classe M2K, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. **TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE**

L'heure limite est fixée à 17h pour toutes les classes.

16. **RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la course.

- 16.3 Des avis seront affichés le plus tôt possible suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury au club house de l'APPA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamation du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Évacuation des détritrus
 - Communication radio et téléphone
- 16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une seule course validera l'épreuve.
- 17.2 Courses retirées : Il n'y aura pas de course retirée.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance pour les HN Osiris sans application du cvl et en temps sur temps pour la classe M2K.
- 17.4 Les bateaux seront classés par groupe en fonction de leur groupe net.
- Groupe 1 : classes C et D (groupe net ≥ 26.5) et classes R (groupe net ≥ 25.5)
- Groupe 2 : classes C et D ($20.5 \leq$ groupe net ≤ 26.4)
- Groupe 3 : classes C et D ($14 \leq$ groupe net ≤ 20.4)
- Groupe 4 : classes A, B et classes C et D ($0 \leq$ groupe net ≤ 13.9)
- Groupe RL : classes R (groupe net ≤ 25.4) et classe L
- Si un groupe comporte moins de 4 bateaux, il sera fusionné avec un autre groupe.

18. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 18.1 Il n'y aura pas d'émargement.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le **8**.

.19. PUBLICITÉ

.Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice.

.20. BATEAUX OFFICIELS

.Les bateaux officiels porteront le pavillon de l'APPA.

21. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

.22. COMMUNICATION RADIO

.Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

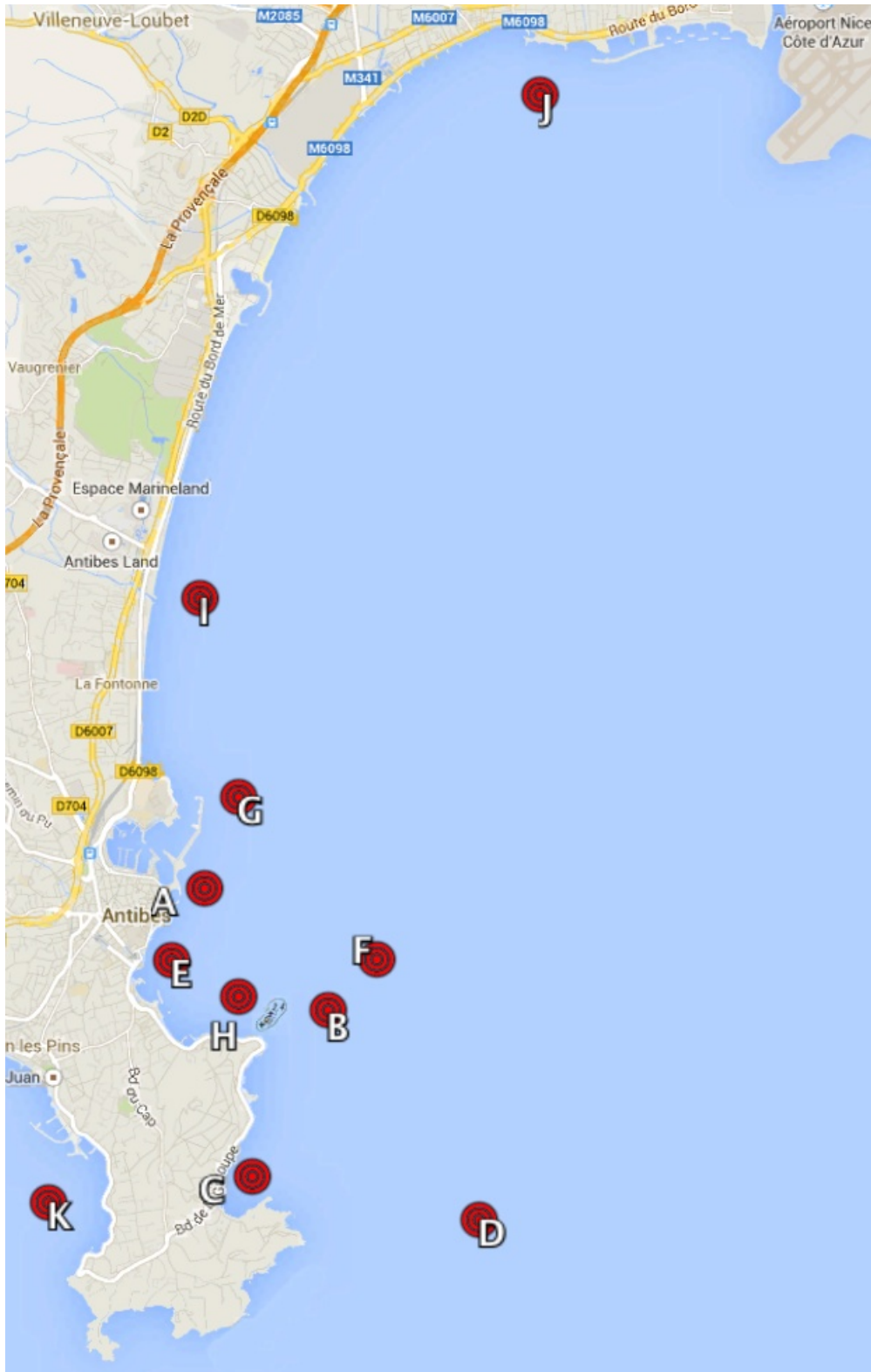
.23. PRIX

.L'apéritif et la remise des prix se dérouleront à 18h30 au Club House de l'APPA sauf avis contraire donné par VHF entre le début et la fin de course.

.24. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE 1 : Marques de parcours



Marque A	: 43° 35.015 'N	7° 08.020 'E
Marque B	: 43° 34.327 'N	7° 08.869 'E
Marque C	: 43° 33.465 'N	7° 08.336 'E
Marque D	: 43° 33.240 'N	7° 09.935 'E
Marque E	: 43° 34.586 'N	7° 07.764 'E
Marque F	: 43° 34.591 'N	7° 09.213 'E
Marque G	: 43° 35.432 'N	7° 08.237 'E
Marque H	: 43° 34.397 'N	7° 08.237 'E
Marque I	: 43° 36.464 'N	7° 07.963 'E
Marque J	: 43° 39.075 'N	7° 10.367 'E
Marque K	: 43° 33.329 'N	7° 06.894 'E